

Maîtrise d'ouvrage des Travaux

Corollaire de l'exercice de l'Autorité Concédante, le SE60 partage avec Enedis la maîtrise d'ouvrage des travaux électriques, pour le compte de ses communes adhérentes. Pour les autres [réseaux liés](#) (

Eclairage Public

, [Réseau Téléphonique](#)) le SE60 le fait sur transfert de compétence.

Le syndicat propose **une formule « clés en main »** pour faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements des collectivités :

- **Etude et chiffrage** : le chargé(e) d'affaires du SE60 se charge de l'étude du projet et du chiffrage avec l'entreprise désignée dans les marchés globaux
- **Coordination des travaux** : le SE60 contacte les autres occupants de poteaux pour planifier le chantier
- **Financement** : le syndicat subventionne, selon un barème d'aides, une partie des investissements et se charge de solliciter d'autres financements le cas échéant.
- **Réalisation des travaux** : le SE60 suit les chantiers réalisés par les entreprises.

Seuls le SE60 et Enedis sont habilités à intervenir sur les réseaux électriques

Le syndicat œuvre au quotidien auprès des collectivités dans la mise en place de leur politique d'aménagement du territoire.

Des interventions à programmer à l'avance

Aujourd'hui le poteau, qui suspend les câbles électriques de basse et moyenne tension, est également utilisé pour d'autres réseaux (téléphonie, éclairage public, fibre optique, vidéosurveillance...). Le syndicat se charge de coordonner les travaux avec les autres occupants de poteaux. **Il vous faut donc programmer et anticiper vos projets pour permettre la coordination des travaux.**